



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/195 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE
DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A DITARMINAZIONI DI I CUNTINGENTI PA L'AVANZAMENTU
DI GRADU DI L'AGHJENTI DI A CULLITTIVITA DI CORSICA**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Marie SIMEONI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. François ORLANDI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX

Mme Catherine RIERA à M. Antoine POLI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
Mme Julia TIBERI à Mme Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** l'avis du Comité technique en date du 9 novembre 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la fixation des ratios d'avancement pour chaque grade tels que présentés en annexe au titre de l'année 2020.

ARTICLE 2 :

Les crédits sont inscrits au programme 6161 du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DITARMINAZIONI DI I CUNTINGENTI PA
L'AVANZAMENTU DI GRADU DI L'AGHJENTI DI A
CULLITTIVITA DI CORSICA

DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE
GRADE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article 49 de la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Le comité technique doit donc émettre un avis sur les ratios d'avancement de grade pour l'année 2020.

Il convient donc conformément à l'esprit du texte, de déterminer pour l'année 2020 les ratios d'avancement en fonction du nombre de promouvables par grade.

Aussi, dans un contexte financier toujours contraint, la perspective que constituerait une enveloppe constante par rapport à l'année 2019, démontre une nouvelle fois la volonté d'un engagement fort en faveur du déroulement de carrière des agents tout en maîtrisant l'impact financier.

La proposition de ratio tient compte de l'ensemble de ces contraintes, basées sur une approche individualisée des situations statutaires, adaptée aux circonstances propres à l'année 2020.

Cette proposition qui se fonde sur des ratios fixés autour de 60 % en catégorie A et 70 % C est axée sur les principes suivants :

- on posera comme postulat qu'en matière d'avancement de grade un ratio à 100 % peut être envisagé pour les nominations consécutives à réussite à examens professionnels, si la manière de servir de l'agent le justifie.
- si le nombre de promouvables est inférieur à 5 agents ce même ratio de 100 % est proposé.
- s'agissant des assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle (grade créé en 2019), il est proposé un ratio de 60 %. Ce ratio favorable permettra de débloquent le déroulement de carrière dans ce cadre d'emplois des agents les plus anciens sous réserve de leur manière de servir.
- en catégorie C et A, ce même ratio de 70 % et 60 % respectivement est proposé sur chacun des grades. La seule exception concerne les grades de catégorie A pour lesquels deux voies d'avancement existent : la voie principale et la voie exceptionnelle. En effet, compte tenu du niveau important de responsabilités exercées par les agents relevant des grades concernés il est alors proposé de privilégier la voie principale compte tenu des difficultés à évaluer la valeur professionnelle exceptionnelle des agents.

Il convient ici de préciser que lorsque le ratio a pour résultat un nombre à virgule l'arrondi se fait à l'entier supérieur majorant ainsi le ratio de départ,

Il convient également de rappeler que le ratio d'avancement de grade, y compris à 100 %, n'engage pas l'autorité territoriale qui demeure compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancement.

Dans ce cadre, vous trouverez donc annexé au présent rapport un tableau des propositions tenant compte du nombre de promouvables, du nombre de réussites aux différents examens professionnels, et du contexte financier.

Je vous précise que le comité technique a été amené à émettre son avis sur ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

AVANCEMENTS DE GRADE 2020

PROPOSITION DE RATIOS 2020

CATEGORIE C						
GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2019	PROPOSITION DE RATIOS 2019	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2019	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2020	RATIOS 2020	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2020
Adjoint technique principal de 1ere classe	111	30,63%	34	33	72,73%	24
Adjoint technique principal de 2ème classe	30	60,71%	18	85	70,59%	60
Adjoint administratif principal 1ere classe	11	100,00%	11	73	71,23%	52
Adjoint administratif principal 2ème classe	25	60,00%	15	39	71,79%	28
Adjoint administratif principal 2ème classe EXAMEN	15	100,00%	15	2	100,00%	2
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal 1ère classe	59	59,32%	35	31	70,97%	22
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal 2eme classe	24	58,33%	14	13	76,92%	10
Agent de maitrise principal	93	43,01%	40	75	72,00%	54
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	100,00%	1	0	0,00%	0
Agent social principal de 1ère classe				1	100,00%	1
Adjoint du patrimoine principal 2me classe	1	100,00%	1	1	100,00%	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	0		0	3	100,00%	3
Adjoint animation principal 1ère classe	1	100,00%	1	1	100,00%	1
TOTAL	371		185	357		258

CATEGORIE B						
GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2019	PROPOSITION DE RATIOS 2019	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2019	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2020	RATIOS 2020	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2020
Rédacteur principal de 1ere classe	91	27,47%	25	56	100,00%	1
Rédacteur principal de 1ere classe EXAMEN	18	100,00%	18	0	0,00%	0
Rédacteur principal de 2ème classe	34	26,47%	9	34	100,00%	1
Rédacteur principal de 2ème classe EXAMEN	3	100,00%	3	0	0,00%	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	100,00%	2	0	0,00%	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe EXAMEN	1	100,00%	1	0	0,00%	0
Technicien principal de 1ère classe	30	40,00%	12	21	100,00%	1
Technicien principal de 1ère classe Examen	4	100,00%	4	0	0,00%	0
Technicien principal de 2ème classe	25	12,00%	3	34	100,00%	3
Technicien principal de 2ème classe Examen	1	100,00%	1	1	100,00%	1
TOTAL	209		78	146		7

CATEGORIE A						
GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2019	RATIOS 2019	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2019	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2020	RATIOS 2020	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2020
Administrateur hors classe	0	0	0	0	0,00%	0
Ingénieur en chef hors classe				1	0,00%	0
Attaché hors classe voie principale	7	28,57%	2	7	28,57%	2
Attaché hors classe voie exceptionnelle			0	20	5,00%	1
Attaché principal	17	52,94%	9	12	66,66%	8
Attaché principal Examen	4	100,00%	4	0	0,00%	0
Ingénieur général VE				2	100,00%	1
Ingénieur hors classe VP				1	100,00%	1
Ingénieur principal	3	100,00%	3	11	63,63%	7
Attaché principal de conservation	0		0	1	100,00%	1
Conseiller socio éducatif de classe supérieure	1	100,00%	1	0	0,00%	0
Assistant socio éducatif 1ère classe	3	100,00%	3	1	100,00%	1
Assistant socio éducatif classe exceptionnelle	132	27,72%	30	104	60,58%	63
Puericultrice hors classe	0		0	1	100,00%	1
EJE classe exceptionnelle	4	100,00%	4	2	100,00%	2
Médecin 1ère classe	1	100,00%	1	0	0,00%	0
Psychologue Hors classe	1	100,00%	1	0	0,00%	0
Sage femme hors classe (ex exceptionnelle)	1	100,00%	1	0	0,00%	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	100,00%	1	0	0,00%	0
TOTAL	175		60	163		88
TOTAL	755		323	666		353